Le tri à la source des "biodéchets": c'est quoi ?

Au 1er janvier 2024 le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous. Les collectivités, comme le SEROC, ont l'obligation de mettre à disposition des habitants un moyen de trier leurs biodéchets.

Comment est-ce possible concrètement?

Le SEROC a fait le choix de déployer massivement le compostage individuel et collectif. C'est la solution idéale pour gérer ces biodéchets : sur place, sans transport ni infrastructure. Le compostage est possible partout, y compris sur l'espace public.

J'ai déjà un composteur ou je composte en tas.

Parfait, continuez!

Pourriez-vous répondre à une enquête sur votre pratique ? (2 min) www.seroc14.fr/enquete/ Merci de votre participation.

Je n'ai pas encore de solution de compostage.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Biodéchets. de quoi parle-t-on?

Les biodéchets sont les déchets organiques qui regroupent les déchets de cuisine (restes de repas et épluchures) et les déchets de jardin.

J'AI UN JARDIN

🔰 JE M'ÉQUIPE D'UN <u>composteur individuel</u> !

- 🔼 JE RÉSERVE MON COMPOSTEUR
 - sur www.seroc14.fr
 - je choisis où et quand je peux le récupérer limité à

un composteur par foyer

Prix subventionné

- 2 JE LE RÉCUPÈRE
 - lors des permanences à Bayeux ou à Canvie (Vire-Normandie)
 - ou lors d'une distribution près de chez moi!

JE N'AI PAS DE JARDIN

J'INSTALLE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS **AVEC MES VOISINS!**



DIAGNOSTICS, ÉQUIPEMENTS,



FORMATIONS ET SUIVIS GRATUITS!

Le compostage est une pratique qui n'a que des avantages!

Pratique, écologique et économique, composter est surtout très simple.

- 1. On y dépose les biodéchets,
- 2. On ajoute de la matière sèche (feuilles mortes par exemple),
- 3. Puis on mélange sur 30 cm pour aérer, et ce 1 fois par semaine.

Et le tour est joué!

